

Haut du formulaire et partie « L'employeur »

A Cocher la case correspondante

B Indiquer le numéro correspondant au mode contractuel :

- 1 : à durée limitée
- 2 : dans le cadre d'un CDI
- 3 : entreprise de travail temporaire
- 4 : activités saisonnières à deux employeurs

C Cocher la case « employeur public »

D Indiquer le numéro correspondant au type d'employeur public :

- 21 : Service de l'État (administrations centrales et leurs services déconcentrés de la fonction publique d'État)
- 22 : Commune
- 23 : Département
- 24 : Région
- 25 : Etablissement public hospitalier
- 26 : Etablissement public local d'enseignement
- 27 : Etablissement public administratif de l'État
- 28 : Etablissement public administratif local (y compris établissement public de coopération intercommunale)
- 29 : Autre employeur public

E Indiquer le numéro correspondant au type d'employeur spécifique :

- 1 : Entreprise de travail temporaire
- 2 : Groupement d'employeurs
- 3 : Employeur saisonnier
- 4 : Apprentissage familial : l'employeur est un ascendant de l'apprenti
- 0 : Aucun de ces cas

F Code activité de l'entreprise (NAF) correspondant à l'activité principale de l'établissement d'exécution du contrat (version 2008). Ce code peut être obtenu sur le site de l'Insee www.recherche-naf.insee.fr

G Indiquer l'effectif de l'entreprise dans sa globalité et non seulement l'effectif de l'établissement d'exécution du contrat.

H Indiquer l'identifiant de la convention collective de branche appliquée par l'établissement dans le cadre de l'exécution du contrat ou, à défaut, de la convention d'entreprise (non adoptive d'une convention de branche) ou enfin, dans le cas de certaines grandes entreprises, du code du statut. Ce code peut être obtenu sur le site du ministère du Travail www.travail.gouv.fr.

S'il n'y a pas de convention collective veuillez indiquer le code 9999.

Si la convention collective est en cours de négociation, veuillez indiquer le code 9998.

I Si l'employeur est en auto-assurance, il peut choisir d'adhérer au régime d'assurance chômage pour ses seuls apprentis. Il est alors totalement exonéré des contributions d'assurance chômage au titre de l'emploi de ses apprentis. Afin d'opter pour cette affiliation spécifique, cocher la case.

Partie

« Le maître d'apprentissage »

LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE	
Nom de naissance et prénom du maître d'apprentissage n°1 :	Date de naissance : UU UU UUUU
Nom de naissance et prénom du maître d'apprentissage n°2 :	Date de naissance : UU UU UUUU

A L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.

A Cochez la case pour attester que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.

A noter :

Le maître doit justifier d'une formation et d'une expérience professionnelle minimales fixées par l'article R.6223-24 du code du travail et encadrer au maximum 2 apprentis plus un redoublant (article R 6223-6). Des dispositions conventionnelles plus restrictives peuvent exister.

En cochant cette case, l'employeur atteste que le maître d'apprentissage répond bien à l'ensemble de ces critères. Le changement de maître d'apprentissage en cours de contrat implique de conclure un avenant au contrat initial.

Partie

« Le contrat »

LE CONTRAT	
Type de contrat ou d'avenant : <input type="text"/> A	Type de dérogation : <input type="text"/> B <i>Signer si une dérogation a été demandée pour ce contrat</i>
Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant : <input type="text"/> C <i>Indiquer si ce contrat a eu lieu dans la même entreprise</i>	
Date d'embauche : <input type="text"/> D	Date de début d'exécution du contrat : <input type="text"/> E <i>Si avenant, date d'effet : <input type="text"/></i>
Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage : <input type="text"/> Durée hebdomadaire du travail : <input type="text"/> heures <input type="text"/> minutes	
Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Rémunération F * Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)	
1 ^{ère} année, du <input type="text"/> au <input type="text"/> : <input type="text"/> % du <input type="text"/> ; du <input type="text"/> au <input type="text"/> : <input type="text"/> % du <input type="text"/>	
2 ^{ème} année, du <input type="text"/> au <input type="text"/> : <input type="text"/> % du <input type="text"/> ; du <input type="text"/> au <input type="text"/> : <input type="text"/> % du <input type="text"/>	
3 ^{ème} année, du <input type="text"/> au <input type="text"/> : <input type="text"/> % du <input type="text"/> ; du <input type="text"/> au <input type="text"/> : <input type="text"/> % du <input type="text"/>	
4 ^{ème} année, du <input type="text"/> au <input type="text"/> : <input type="text"/> % du <input type="text"/> ; du <input type="text"/> au <input type="text"/> : <input type="text"/> % du <input type="text"/>	
Salaire brut mensuel à l'embauche : <input type="text"/> € Caisse de retraite complémentaire : <input type="text"/>	
Avantages en nature : Nourriture : <input type="text"/> € / jour Logement : <input type="text"/> € / mois Prime de panier : <input type="text"/> € / mois	

A Indiquer le numéro correspondant au type de contrat :

Contrat initial

- 11** : Premier contrat d'apprentissage de l'apprenti.
Suite de contrats entre l'apprenti et l'employeur ou contrat conclu avec un apprenti ayant déjà effectué un contrat d'apprentissage auprès d'un autre employeur
- 21** : Renouvellement de contrat chez le même employeur
- 22** : Contrat avec un apprenti qui a terminé son précédent contrat auprès d'un autre employeur
- 23** : Contrat avec un apprenti dont le précédent contrat auprès d'un autre employeur a été rompu

Avenant : modification des conditions du contrat

- 31** : Modification de la situation juridique de l'employeur
- 32** : Changement d'employeur dans le cadre d'un contrat saisonnier
- 33** : Prolongation du contrat suite à un échec à l'examen de l'apprenti
- 34** : Prolongation du contrat suite à la reconnaissance de l'apprenti comme travailleur handicapé
- 35** : Modification du diplôme préparé par l'apprenti
- 36** : Autres changements : changement de maître d'apprentissage, de durée de travail hebdomadaire, etc.

B Indiquer le numéro correspondant au type de dérogation :

- 11** : Age de l'apprenti inférieur à 16 ans
- 12** : Age supérieur à 25 ans : cas spécifiques prévus dans le code du travail
- 21** : Réduction de la durée du contrat ou de la période d'apprentissage
- 22** : Allongement de la durée du contrat ou de la période d'apprentissage

- 31** : Début de l'apprentissage hors période légale (plus de 3 mois avant ou après la date de début du cycle de formation)
- 40** : Troisième contrat pour une formation de même niveau
- 50** : Cumul de dérogations
- 60** : Autre dérogation

C Indiquer le numéro du contrat précédent, **même s'il a été fait dans une autre entreprise.**

D Indiquer la date à laquelle est conclu le contrat de travail par les deux parties (signatures).

E Indiquer la date du 1^{er} jour où débute le contrat (**en entreprise comme en centre de formation**).

F Indiquer la rémunération correspondante au :

Nombre d'année et à l'âge de l'apprenti(e) :

	Avant 18 ans	De 18 à 20 ans	21 ans et plus
1 ^{ère} année	25% du Smic	41% du Smic	53% du Smic ou SMC
2 ^{ème} année	37% du Smic	49% du Smic	61% du Smic ou SMC
3 ^{ème} année	53% du Smic	65% du Smic	78% du Smic ou SMC

Le salaire évolue à chaque changement de tranche d'âge, soit à 18 et 21 ans. Le changement prendra effet le premier jour du mois suivant la date d'anniversaire de l'apprenti(e).

Diplôme préparé :

Diplôme de niveau V	rémunération minimale réglementaire fixée conformément aux articles D. 117-1 et D. 117-2 du Code du travail
Diplôme de niveau IV	rémunération minimale réglementaire, majorée de 10 points
Diplôme de niveau III	rémunération minimale réglementaire, majorée de 20 points
En cas de redoublement	rémunération maintenue au niveau de l'année précédente

Aucune disposition spécifique n'est prévue pour les apprentis préparant un titre ou un diplôme supérieur au niveau III.

Partie « La formation »

LA FORMATION	
Etablissement de formation responsable :	Diplôme ou titre visé par l'apprenti : <input type="text"/> A
N° UAI de l'établissement : <input type="text"/>	Intitulé précis : <input type="text"/>
Adresse : N° Voie	Code du diplôme : <input type="text"/>
Complément :	Organisation de la formation :
Code postal : <input type="text"/> Commune :	1 ^{ère} année, du <input type="text"/> au <input type="text"/> : <input type="text"/> heures
Visa de l'établissement de formation (cachet ou signature du directeur)	2 ^{ème} année, du <input type="text"/> au <input type="text"/> : <input type="text"/> heures
	3 ^{ème} année, du <input type="text"/> au <input type="text"/> : <input type="text"/> heures
	Inspection pédagogique compétente : <input type="text"/> B
	Date d'inscription de l'apprenti : <input type="text"/>

Demandez à l'établissement de formation de compléter la partie « la formation » et d'y apposer son visa.

A Indiquer le numéro correspondant à son dernier diplôme ou titre préparé :

Diplôme de niveau bac +5 et +

- 10** : Doctorat
- 11** : Master professionnel/DESS/diplôme grande école
- 12** : Master recherche/DEA
- 19** : Autre diplôme bac +5 ou +

Diplôme de niveau bac +3 et 4

- 21** : Master professionnel (M1+M2 ou seul M2)
- 22** : Master général (M1+M2 ou seul M2)
- 23** : Licence professionnelle
- 24** : Licence générale
- 29** : Autre diplôme bac +3 ou 4

Diplôme de niveau bac +2

- 31** : Brevet de Technicien Supérieur
- 32** : Diplôme Universitaire de technologie
- 39** : Autre diplôme de niveau bac +2

Diplôme de niveau bac

- 41** : Baccalauréat professionnel
- 42** : Baccalauréat général
- 43** : Baccalauréat technologique
- 49** : Autre diplôme de niveau bac

Diplôme de niveau CAP/BEP

- 51** : CAP
- 52** : BEP
- 53** : Mention complémentaire
- 59** : Autre diplôme de niveau CAP/BEP

Aucun diplôme ni titre

- 60** : Aucun diplôme, ni titre professionnel

B Indiquer le numéro correspondant à l'inspection pédagogique compétente :

- 1** : Éducation nationale
- 2** : Agriculture
- 3** : Jeunesse et sport
- 4** : Autres

Bas du formulaire : les signatures

<input type="checkbox"/> C L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à l'enregistrement du contrat		
Fait le <input type="text"/> à		
Signature de l'employeur	Signature de l'apprenti(e)	Signature du représentant légal de l'apprenti(e) mineur(e)

C Cochez la case pour attester que vous disposez de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à l'enregistrement du contrat.

D Dater et signez avec l'apprenti (et son représentant légal le cas échéant) chacun des **trois exemplaires originaux**.